

La French Tech Grande Provence obtient de nouveau le label Communauté French Tech



Après avoir obtenu la labellisation French Tech en 2015, ainsi qu'en 2019, la <u>French Tech Grande Provence</u> décroche le label Communauté French Tech pour la troisième fois consécutive, et ce, pour les trois années à venir.

Les Communautés French Tech en France ont pour objectif d'animer la communauté entrepreneuriale locale, d'intensifier les collaborations entre start-up, catalyseurs privés et acteurs publics et d'assurer la visibilité de cet écosystème sur tout le territoire national. En recevant de nouveau ce label, la French Tech Grande Provence confirme une nouvelle fois l'excellence de son tissu économique numérique et innovant.

Ces trois dernières années, l'écosystème tech et innovant a mis en œuvre tous ses objectifs tels que : le renouvellement de la gouvernance constituée essentiellement d'entrepreneurs du numérique et de la tech du territoire, l'ouverture à toutes les filières, la création de l'<u>incubateur Start Tech</u>, la formation de groupes de travail, ou encore la mise en place de nombreux services pour l'écosystème entrepreneurial.





Pour les trois prochaines années, la French Tech Grande Provence se veut ambitieuse, toujours au service de l'écosystème entrepreneurial innovant, et veut donner la priorité à la supply chain, la naturalité et la culture, le tout en favorisant une transition numérique et écologique.

V.A.

Châteauneuf-du-Pape : le marché Les Taulejades obtient le label 'Année de la Gastronomie'

20 octobre 2025 |



Ecrit par le 20 octobre 2025



Le marché de la gastronomie Les Taulejades, qui a eu lieu les 9 au 11 décembre derniers à Châteauneuf-du-Pape, vient d'être labellisé 'Année de la Gastronomie'. C'est le second projet accompagné par la CCI de Vaucluse, après le Festival des Vieilles recettes à l'Isle-sur-la-Sorgue, qui obtient cette labellisation.

L'événement Les Taulejades, organisé par Sébastien Cuscusa, réunit 50 exposants et propose des produits du terroir et des dégustations de vin. Il a pour objectif de devenir un évènement majeur récurrent de l'appellation Châteauneuf-du-Pape.

Accompagné par Patricia Herrera et Julie Montoro, conseillères entreprises et territoires à la CCI de Vaucluse, dans le montage et l'instruction de son dossier de candidature pour l'appel à projets 'Année de la Gastronomie', ce marché a obtenu une subvention de 20 000€. L'appel à projets s'inscrit dans le programme France Relance et a pour objectif de soutenir des initiatives de valorisation de la gastronomie sur tout le territoire.

20 octobre 2025 |



Ecrit par le 20 octobre 2025

V.A.

Cavaillon obtient le label 'Terre de jeux 2024'



Après plusieurs communes du Vaucluse telles que <u>Châteauneuf-du-Pape</u>, <u>Monteux</u> ou encore Avignon, c'est au tour de la Ville de Cavaillon d'être labellisée 'Terre de jeux 2024'.

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ainsi, les villes peuvent candidater pour obtenir le <u>label 'Terre de jeux 2024'</u>. Ce dernier permet aux collectivités territoriales et aux acteurs du mouvement sportif de partager la conviction que le sport change les vies.

La Ville de Cavaillon étant déjà engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration de ses équipements et des pratiques sportives proposées sur son territoire, il semblait tout à fait naturel de candidater pour obtenir ce label. La Ville a déjà obtenu un label en rapport avec le sport, le label 'Ville active et sportive', en 2020, qui témoigne de ses actions en faveur de la pratique sportive.

La place du sport dans la Ville





À Cavaillon, le sport tient une place capitale. Depuis plusieurs années, la Ville met en place des actions pour inciter tout le monde à pratiquer une activité sportive, mais surtout à inclure tout le monde. L'une de ces actions passent notamment par le milieu scolaire. Des éducateurs municipaux et intercommunaux interviennent dans les écoles élémentaires et les piscines de la Ville, qui organisent également manifestations de masse en collaboration avec l'Éducation nationale. Les jeunes bénéficient aussi de deux dispositifs : le <u>Passe Sport Loisirs</u> et la Carte Sports, gérés par la Ville et les associations sportives cavaillonnaises, qui permettent aux jeunes de découvrir de nouvelles activités toute l'année.

Les personnes en situation de handicap ne sont pas mises de côté. La Ville développe chaque année des créneaux qui leur sont dédiés pour qu'elles puissent pratiquer en club. L'événement 'Cap ou pas cap', qui reviendra pour une seconde édition en juin 2023, met également la lumière sur le handisport. L'inclusion passe également par le fait que le sport peut se pratiquer partout au sein de la Ville qui a aménagé plusieurs espaces tels que la plaine de jeux du Grenouillet, le skatepark de 1000m², le pumptrack, la via ferrata, ou encore le parcours de running.

Quels projets après la labellisation?

Maintenant que la Ville a obtenu le label 'Terre de jeux 2024', les projets sportifs ne s'arrêtent pas là. Dans le cadre du label, Cavaillon met désormais en place la journée nationale du sport scolaire en septembre de chaque année, durant laquelle la Ville mènera des actions ou des manifestations particulières dans chaque école.

Durant la semaine olympique et paralympique qui aura lieu en avril 2023, les clubs cavaillonnais qui le souhaitent pourront faire découvrir leur activité gratuitement à tous, le temps d'une séance.

V.A.

Territoires engagés pour la nature 2022, Ansouis, Avignon, Cabrières d'Aigues et d'autres ont dit oui

Huit villages vauclusiens se sont engagés pour la nature en 2022 : Ansouis, Avignon, Cabrières d'Aigues, le Thor, Villes-sur-Auzon, Bonnieux, Saint-Martin-de-Castillon et les Taillades. Leurs efforts en matière de biodiversité ont été récompensés, ils ont obtenu le graal : la labellisation Territoires engagés pour la nature pour une durée de 3 ans.



En faveur de la biodiversité

Le dispositif 'Territoires Engagés pour la Nature' a pour objectif d'identifier, d'accompagner et de valoriser les collectivités qui se mobilisent en faveur de la biodiversité. IL est décliné en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2019. Partout en France, à l'échelle locale, élus, agents techniques, associations et citoyens peuvent faire la différence quand il s'agit de préserver la biodiversité pour améliorer le cadre de vie : prise en compte de la nature dans les politiques d'urbanisme et les projets d'aménagement et de rénovation, gestion des espaces verts, végétalisation des espaces urbains, préservation des espaces naturels et agricoles.

DR

Candidater

Les collectivités définissent un programme d'actions en faveur de la biodiversité pour 3 ans : gérer écologiquement les espaces verts, végétaliser les rues, lutter contre la pollution lumineuse, associer les citoyens dans la protection de la nature, concevoir des bâtiments et des aménagements qui prennent en compte la nature... Leur dossier est ensuite analysé par un jury régional composé de la Région Sud, la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la Draaf (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), l'OFB (Office français de la biodiversité), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, Corse, l'Arbe (Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement de Provence, Alpes, Côte d'Azur) ainsi que des partenaires régionaux.

Mutualiser

La collectivité qui s'engage peut être accompagnée par l'Arbe et par l'ensemble des partenaires du dispositif pour le montage de projets, intégrer un club afin de bénéficier de ressources d'outils mutualisés et de partages d'expériences, développer de nouvelles compétences en matière de biodiversité, et bénéficier de prérequis facilitant certains financements publics. Les candidatures sont à déposer jusqu'au 15 décembre 2022.

Toutes les infos ici. Et on candidate ici. Et on réfléchit ici.

Les autres territoires de Paca engagés pour la Nature

Alpes-de-Haute-Provence : Gréoux-les-Bains, Le Lauzet-Ubaye, Esparron de Verdon, Revest des Brousses, Volonne Alpes-Maritimes : Métropole Nice-Côte d'Azur,

Saint-Jeannet, Saint-Laurent du Var, Vence, Villeneuve-Loubet, La Colle sur Loup, Mandelieu la Napoule, Saint Paul de Vence ;

Bouches-du-Rhône : Arles, Bouc-Bel-Air, La Fare-les-Oliviers, Istres, Marseille, Miramas, Septèmes-les-Vallons, Venelles, Alleins, Aureille, Jouques, Mallemort de Provence, Saint Chamas ;

Hautes-Alpes: Val Buech Méouge;

Var : Collobrières, Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée, Hyères, La Seyne-sur-Mer, Le Cannet des Maures, Ollioules, Toulon, Fréjus, Puget sur Argens.

Séduit ? C'est par ici!

Les collectivités qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur le dispositif peuvent aller ici ou contacter l'Arbe.



Le Vaucluse aime le vert et ça ne date pas d'hier

7 parcs d'activité vauclusiens figuraient déjà dans le label Parc+ destiné à valoriser les démarches exemplaires d'aménagement, de gestion et d'animation durables des parcs de la région.

Cette récompense mettait en avant les parcs d'activités conciliant « aménagement judicieux de leur territoire pour accueillir les entreprises et leurs salariés, lutte contre le gaspillage foncier, préservation et valorisation du paysage et de la qualité de vie locale, liens et dialogue entre les entreprises et leur territoire ainsi que le quotidien des salariés et des usagers ». Pour l'édition 2020, 6 parcs avaient été labellisés : 3 au 'niveau 2' (le plus élevé), dont ceux d'Avignon Technopôle et du Technopôle aéronautique Pégase, situé dans la zone d'Agroparc. Le 3^e se trouvant à Arcs-sur-Argens. Trois autres parcs avaient aussi obtenu le 'niveau 1' à Aubagne, Fréjus et Saint-Raphaël.

Qualité architecturale

La double candidature avignonnaise avait séduit le jury par « la qualité architecturale de nombreux bâtiments d'Agroparc, réalisés grâce à des concours d'architecture. Les constructions avaient été accompagnées par un architecte conseil et un comité avait validé les permis avant le démarrage des travaux.

La réglementation en faveur de la préservation des espaces verts donnant une large part à la nature (pourcentage de pleine terre, absence de clôture sur la partie Agroparc, incitation au remplacement de la pelouse par des plantes locales et économes en eau, gestion des espaces verts en zéro phyto, espaces non bâtis utilisés pour la gestion hydraulique du parc et pour le pâturage avec un bail avec un agriculteur) avaient été particulièrement remarqués.

Transformer en labellisation

Par ailleurs, 6 parcs avaient également obtenu la reconnaissance 'Parc engagé'. Mis à part celui de La Roque d'Anthéron, 5 se situant en Vaucluse à Sablet (Camp Bernard), Cavaillon (les Hauts Banquets), Villes-sur-Auzon (Les Fontaynes), Les Taillades (Bel Air) et Mazan (le Piol). En Vaucluse, le parc d'activités de Perréal à Apt (en 2018) ainsi que celui du pôle d'activités d'Apt-Ouest (en 2019) avaient déjà été distingués par l'Arbe.

MH et LG

DR



'Ville amie des animaux', le nouveau label de la Région Sud



Plus d'une personne sur deux possède au minimum un animal de compagnie en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Si ces compagnons représentent une source de bien-être pour leur propriétaire, les associations luttent quotidiennement contre leurs abandons qui ne diminuent pas. Selon l'association <u>Peta France</u> (People for the Ethical Treatment of Animals), plus de 100 000 animaux sont abandonnés chaque année en France, dont 60 000 d'entre eux durant la période estivale. Dans ce cadre, la <u>Région Sud</u> lance le label 'Ville amie des animaux'.

« Nous avons d'ores et déjà mis en place un Plan d'accompagnement pour les associations de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui recueillent, soignent et replacent des animaux de compagnie et des équidés, a expliqué le président de la Région Sud Renaud Muselier. Avec la création de ce label, nous rappelons que la Région est engagée pour le bien-être animal! »

Ainsi, ce nouveau label s'articulera autour de deux points : l'animal heureux dans la ville et le citoyen



heureux avec son animal. Le premier s'appuiera sur l'amélioration de l'espace communal pour des structures plus adaptées aux animaux, telles que des parcs à chiens, des abris pour chats errants, ou des actions de sensibilisation. Le second, quant à lui, reposera sur le soutien et la valorisation du rôle des chiens d'assistance pour les personnes en situation de handicap, le soutien des initiatives permettant la prise en charge et l'accueil temporaire des animaux de compagnie des personnes hospitalisées ou en détention, et la mise en place d'une garde à cheval pour policiers municipaux. Pour obtenir ce label, les communes devront candidater en remplissant un questionnaire qui permettra d'évaluer les actions menées en faveur des animaux de compagnie et des équidés sur leur territoire.

V.A.